



TARIFS ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION	Tarifs 2022	Tarifs 2023
1.- MARCHES - DISPOSITIONS GENERALES		
a) <u>Marchés découverts existants ou futurs, quel qu'en soit l'endroit, pour le premier m², forfait journalier</u>	1.85 €	1.91 €
- les m ² découverts suivants	0.53 €	0.55 €
b) <u>Marchés couverts existants ou futurs, quel qu'en soit l'endroit pour le premier m² et par jour, quelle que soit la durée du marché</u>	1.96 €	2.03 €
- les m ² couverts suivants	0.74 €	0.77 €
c) <u>Démonstrateurs, posticheurs, étalagistes, pour dégustation ou démonstration, autorisés sur la voie publique</u>		
- minimum 6 m ² , par jour	12.95 €	13.40 €
- pour tout m ² supplémentaire, par jour	1.58 €	1.91 €
d) <u>Véhicules des marchands autorisés à stationner sur les annexes du marché, par véhicule et par jour</u>	2.97 €	3.07 €
e) <u>Redevance des consommations électriques sur les marchés, par jour</u>		
- Droit relatif à l'utilisation de petits équipements (éclairage, TPE, balance, caisse, etc...), tarif pour l'ensemble des équipements		2.85 €
- Droit relatif à l'utilisation de petits et gros équipements (réfrigérateurs, camion food trucks, etc...), tarif pour l'ensemble des équipements		3.70 €
2.- EMPLACEMENTS EN DEHORS DES MARCHES		
a) <u>Emplacements autorisés aux divers endroits de la ville (étals, food-trucks, métiers forains, stands, etc...)</u>		
- Par m ² et par jour	0.49 €	0.51 €
- Minimum de perception par jour	9.44 €	9.77 €
- Redevance électrique par jour		3.70 €
b) <u>Ventes en déambulation (triporteurs etc...)</u>		
- Par jour		9.77 €
c) <u>Cirques (emprise totale)</u>		
- Par m ² et par jour		0.10 €
- Redevance des consommations d'eau (au réel selon le relevé), par m ³		5.424 €
3.- ANIMATIONS COMMERCIALES ET PUBLICITAIRES		
a) <u>Tout véhicule, motorisé ou non, par mètre linéaire et par jour</u>	16.00 €	16.56 €

b) <u>Surface supplémentaire occupée nécessaire à l'animation, par jour</u>		
- Jusqu'à 50m ²		34.90 €
- De 51m ² à 100m ²		52.00 €
- Plus de 100m ² par tranche de 100m ²		40.00 €
c) <u>Redevance électrique par jour</u>		3.70€
4.- AUTRES EVENEMENTS (festival, salon extérieur, marchés exceptionnels, concerts) générant des recettes pour l'organisateur		
- Par m ² (emprise totale de l'évènement) et par jour		0.51 €
- Redevance électrique par jour et par point d'approvisionnement		3.70 €
- Organisés ou co-organisés par la ville de Rouen		Gratuit
5.- VENTES AU DEBALLAGE		
- Brocante / Vide greniers, par mètre linéaire et par jour		0.51 €
- Braderie, par mètre linéaire et par jour		5.00 €
- Redevance électrique par jour		3.70 €
6.- TOURNAGES (FILMS, CLIPS, PUBLICITÉS...)		
a) <u>Véhicules légers, par jour</u>		
- 1 véhicule		30.00€
- De 2 à 5 véhicules		60.00€
- De 5 à 10 véhicules		120.00€
- Plus de 10 véhicules		240.00€
b) <u>Véhicules lourds et/ou remorques, par jour, par véhicule</u>		60.00€
c) <u>Tentes Régie, par jour</u>		
- Inférieure à 9 m ²		20.00 €
- Supérieure à 9 m ²		30.00 €
d) <u>Neutralisation de la circulation générale, par jour</u>		250.00 €
e) <u>Redevance électrique, par jour et par site</u>		3.70 €
7.- MARCHÉ DE NOËL		
a) <u>Chalet, par m² et par jour</u>	1.34 €	1.39 €
b) Redevance électrique, par jour, en fonction de la puissance demandée :		
- De 0 à 3KW		4.75 €
- De 3 à 6KW	9.46 €	9.50 €
- Supérieure à 6KW en mono	25.22 €	18.99 €
- Triphasé limité à 16KW		37.98 €